

AUTORISATION DE PERMISSION DE VOIRIE

Le Maire de BELLEVILLE SUR VIE,

- à la demande de : PCE Services (Amélie BOUVARD)
mandaté par Altitude Fibre 85
175 rue de la Maladière
42120 PARIGNY
- pour le compte de : VENDÉE NUMÉRIQUE
40 rue du Maréchal Foch
85000 LA ROCHE SUR YON
- Ets chargée des travaux : PCE Services (Amélie BOUVARD)
175 rue de la Maladière
42120 PARIGNY
- pour le chantier :
 - Lieux des travaux : Le Pont Caillaud et rue du Pont Caillaud
 - Objet des travaux : Remplacement et/ou implantations poteaux
 - Date des travaux : Du 03/03/2023 au 02/03/2024
 - Durée des travaux : 365 jours

Autorise la permission de voirie ci-dessus demandée sous les réserves et prescriptions suivantes :

- Respect de la réglementation en vigueur en matière de sécurité et signalisation.
- Mise en place de la signalisation et des protections de chantier par l'entreprise sous la surveillance de l'autorité gestionnaire de la voirie.
- **Un état des lieux du chemin sera effectué avec l'entreprise avant et après les travaux.**
- **Remise en état à l'identique des lieux après travaux.** Dans l'hypothèse où cette remise en état ne serait pas conforme, la Commune, après mise en demeure restée sans effet pendant 15 jours (ou plus rapidement en cas de danger), fera remettre en état les lieux aux frais du pétitionnaire.
- **Le pétitionnaire avisera impérativement les services la mairie par courriel (mairie@bellevigny.fr) de la date d'intervention exacte au moins 8 jours avant le début de l'intervention**

La présente autorisation est valable uniquement pour l'occupation du domaine public. Elle ne se substitue en aucun cas à une demande d'arrêté de circulation temporaire (pour modification de la circulation et/ou du stationnement) ni aux formalités à accomplir auprès des concessionnaires de réseaux (DICT...)

Le 10 mars 2023

Le Maire,

Philippe BRIAUD



Ampliation :

- Pétitionnaire
- Mairie – Services Techniques